**Après la création de l’académie de la Guadeloupe à la rentrée 1997,** l’anglais et l’espagnol sont demeurésles langues vivantes étrangères majoritairement enseignées. L’allemand, l’italien le mandarin et le portugais, qui ne sont proposés que dans quelques établissements, figurent en faible proportion dans l’offre de langues vivantes étrangères. S’agissant du créole guadeloupéen, enseigné dans peu d’établissements lors de la naissance de l’académie, il connaît une forte expansion depuis son intégration officielle dans la section langues régionales en 2001. Il est aujourd’hui étudié en tant que langue vivante 2 ou en option dans la quasi totalité des établissements de l’académie.

Par ailleurs, sous l’impulsion de monsieur le Recteur, Camille GALAP, l’offre de formation des lycées d’enseignement professionnel a été enrichie suite à l’introduction d’une deuxième langue vivante dans les filières de production : le créole dès 2015, l’espagnol à partir de la rentrée 2016.





**Enseignement des langues vivantes dans le premier degré**

Avec la construction européenne et la mondialisation des échanges, l’apprentissage des langues étrangères dès les premières années de l’école primaire est devenu une priorité pour le ministère de l’Education nationale. C’est ainsi qu’en France, l’enseignement des langues vivantes s’est généralisé depuis 1998, concernant d’abord les classes du CE2 au CM2, le CE1 depuis 2007, et enfin le CP depuis la rentrée 2016.

Créée en 2001, la cellule académique des langues vivantes étrangères a pour mission de faciliter cette généralisation dans les écoles de la Guadeloupe. Elle accompagne les professeurs des écoles dans l’enseignement d’une langue vivante étrangère et participe au recrutement de professeurs du second degré pour des interventions à l’école primaire. La mission élabore en outre des évaluations en fin de CM2 et s’attache, plus généralement, à faire vivre les langues vivantes dans le premier degré par le biais de concours et de manifestations.

Le taux de couverture de l’enseignement des langues vivantes dans les écoles de l’académie s’améliore progressivement. Il atteignait 95,9% à la rentrée 2016.



 *Source : Cellule académique langues vivantes étrangères – 1er degré*

La forte présence de dispositifs linguistiques dans l’académie reflète une politique dynamique et ambitieuse visant à favoriser l’ouverture de l’élève à la diversité culturelle et linguistique et à lui ouvrir les portes de l’international.

**Les dispositifs bilangues**

Les dispositifs bilangues ont connu une véritable impulsion en 2000, suite à la généralisation de l’enseignement des langues vivantes au cycle 3 de l’école primaire et du choix de la diversification des langues. Parallèlement, les circulaires de préparation de la rentrée à partir de 2002 ont recommandé le début de l’apprentissage d’une seconde langue dès la classe de 6ème, en privilégiant les élèves ayant débuté l’étude d’une autre langue que l’anglais à l’école primaire.

Le nombre de collèges de l’académie proposant un dispositif bilangue anglais-espagnol en classes de 6ème et 5ème est passé de 16 à la rentrée 2003, à 29 à la rentrée 2009. Lors de l’élaboration de la carte des langues pour l’année scolaire 2010-2011, le recteur, monsieur Laurent DEVER, recommandait le développement de dispositifs bilangues, afin de favoriser la continuité des apprentissages pour les élèves ayant étudié l’espagnol au primaire. En évolution constante, leur nombre atteignait 41 à la rentrée 2015, avec un effectif d’élèves de 2662 sur les 30043 collégiens que comptait l’académie, soit 9%.

L’instauration de bilangues de continuité, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du collège en septembre 2016, a conduit à la création de ce dispositif dans 23 établissements de l’académie. Deux autres langues vivantes sont proposées en plus de l’anglais et de l’espagnol : l’allemand et le créole. L’objectif visé demeure de permettre aux élèves de poursuivre en classe de 6ème l’apprentissage d’une langue vivante autre que l’anglais, débutée à l’école primaire, et de permettre une diversification des secondes langues à partir de la classe de 5ème, l’élève ayant la possibilité de choisir en langue vivante 1 la langue vivante étrangère dans laquelle il se sent le plus à l’aise.

De nouveau en progression, le nombre de collèges proposant un dispositif bilangue à la rentrée 2017 était de 40. Selon les prévisions pour la rentrée 2018, il devrait être de 42 dont 21 proposant la combinaison anglais-créole, l’offre étant répartie dans l’ensemble des bassins de formation de l’académie.

|  |  |
| --- | --- |
| **Bassins de formation**  | **Nombre prévisionnel de collèges proposant un dispositif bilangue en classe de 6ème à la rentrée 2018**  |
| Nord Basse-Terre | 7 |
| Sud Basse-Terre | 8 |
| Nord Grande Terre | 11 |
| Sud Grande Terre | 9 |
| Marie-Galante | 3 |
| Îles du Nord | 4 |

**Les sections européennes ou de langues orientales (SELO)**

Créées en France en 1992, les sections européennes ou de langues orientales ont été étendues aux lycées professionnels en 2001. Ces sections ont pour objectif de favoriser l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires français du second degré et l'apprentissage des langues.

A travers un horaire d’enseignement linguistique renforcé et l’enseignement dans la langue de la section de tout ou partie du programme d’une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL), il s’agit d’apporter une plus-value éducative aux élèves. Cette plus-value se traduit par la prise en compte de savoirs disciplinaires, de tâches et compétences linguistiques définies par le cadre européen commun de référence pour les langues vivantes, mais aussi d’une culture associée à une langue et de compétences et savoir-faire transdisciplinaires.

Les sections européennes, dites « eurocaribéennes » en Guadeloupe et en Martinique, ont vu le jour quelques années après la naissance de l’académie. De langue anglaise, le premier dispositif a été créé au lycée Gerville Réache à la rentrée 2002, le premier dispositif en langue espagnole faisant son apparition à la rentrée 2003 au lycée Nord Basse Terre, devenu le lycée Sonny Rupaire. En progression constante, le pourcentage d’élèves du second degré inscrits en section européenne est passé de 0,7% en 2004, à 6,1% à la rentrée 2015.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rentrées** | **Effectif total 2nd degré**  | **Nombre élèves SELO**  | **% d’élèves en SELO** | **% d’élèves en anglais**  | **%37,83﷽﷽﷽﷽﷽e s SELO re personnelles et professionnelle d’élèves en espagnol**  | **% d’élèves en allemand** |
| 2004 | 55500 | 350 | 0,7 | 31,7 | 68,3 |  |
| 2005 | 51813 | 442 | 0,9 | 62,2 | 37,8 |  |
| 2006 | 51865 | 516 | 0,9 | 66,9 | 33,1 |  |
| 2007 | 51307 | 781 | 1,5 | 71,4 | 28,6 |  |
| 2008 | 50984 | 863 | 1,7 | 73,0 | 27,0 |  |
| 2009 | 50141 | 967 | 1,9 | 72,5 | 27,5 |  |
| 2010 | 49856 | 1220 | 2,4 | 72,1 | 20,6 | 7,3 |
| 2011 | 49473 | 1808 | 3,7 | 73,2 | 26,8 |  |
| 2012 | 48385 | 1967 | 4,1 | 68,7 | 31,3 |  |
| 2013 | 47858 | 2473 | 5,2 | 68,7 | 31,3 |  |
| 2014 | 47203 | 2843 | 6,0 | 65,4 | 34,6 |  |
| 2015 | 46452 | 2843 | 6,1 | 58,9 | 41,1 |  |
| 2016 | 46166 | 1838 | 4,0 | 62,4 | 37,6 |  |

*Source : Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (Direction de l’évaluation de l’évaluation, de la prospective et de la performance)*

La proportion d’élèves de l’académie inscrits dans un dispositif SELO a fortement diminué à la rentrée 2016, passant à 4%, suite à la disparition du dispositif dans les collèges lors de l’application de la réforme. Toutefois, le dispositif langues et cultures européennes qui lui a succédé à la rentrée 2017 fait partie de l’offre de 8 collèges, 19 autres envisageant une implantation à la rentrée 2018.

S’agissant des sections européennes en lycées, elles sont présentes dans tous les bassins de formation de l’académie.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LCE et SELO par bassin de formation – Rentrée 2017**  | **Nombre de collèges proposant le dispositif LCE**  | **Nombre de lycées proposant une SELO en enseignement général et technologique**  | **Nombre de lycées proposant une SELO en enseignement professionnel**  |
| Nord Basse-Terre | 1 | 3 | 3 |
| Sud Basse-Terre | 5 | 4 | 1 |
| Nord Grande Terre | - | 3 | 1 |
| Sud Grande Terre | 2 | 3 | 3 |
| Marie-Galante | - | 1 | - |
| Îles du Nord | - | 2 | 1 |

**L’enseignement bilingue**

Des classes bilingues créole-français ont été mises en place dans le premier degré depuis 2013. Au nombre de 13 la rentrée 2017, elles vont de la maternelle au CM2**.** Cet enseignement a pour vocation de faciliter les apprentissages et de favoriser la transmission de la culture régionale.

Dans le second degré, après une première expérimentation d’enseignement bilingue, anglais-français à la rentrée 2008 à Saint Martin, cet enseignement est de nouveau expérimenté dans la collectivité, ainsi qu’à Saint Barthélémy, depuis l’année scolaire 2016-2017. L’objectif visé est de prendre appui sur la langue parlée à la maison pour développer les apprentissages et répondre à la question des disparités engendrées par la multiplicité des profils linguistiques des publics. A la rentrée 2017, 6 classes de moyenne section et de sixième sont concernées par cet enseignement, pour un total de 177 élèves volontaires.

**Les sections internationales et la section Bachibac**

L’académie de la Guadeloupe est la seule académie des Antilles à être dotée de sections internationales (SI), en anglais, comme en espagnol. C’est aussi la seule académie des DOM-TOM à avoir obtenu une ouverture de section Bachibac, dès la création de ce dispositif à la rentrée 2010.

Dispositifs bilingues et biculturels, ces sections sont mises en place par le Ministère de l’Education Nationale, en coopération avec les pays partenaires. Au sein du système français, les élèves bénéficient d’un enseignement spécifique, relevant de la langue, mais aussi de la culture et des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

Les deux premières sections internationales de l’académie ont vu le jour à la rentrée 2009, l’une espagnole, au collège Les Roches Gravées, l’autre, britannique, au collège Rémy Nainsouta.

La continuité des apprentissages est assurée par le lycée Gerville Réache, dont l’offre de formation inclut une section Bachibac, ainsi qu’une section internationale britannique, ouverte à la rentrée 2014. L’histoire-géographie représente la discipline non linguistique commune à ces dispositifs.

***Les Sections internationales espagnole et britannique***

Pour être admis en section internationale, les élèves doivent présenter un dossier et passer un examen démontrant qu’ils disposent de compétences suffisantes dans la langue de la section.

La formation en section internationale est un parcours exigeant qui comprend un enseignement supplémentaire dans la langue de la section. Au lycée, l’enseignement d’histoire-géographie est dispensé à raison de 4h hebdomadaires, dont 2 heures en français, tandis qu’au collège, l’enseignement dans la langue de la section représente la moitié du volume horaire de la discipline. S’y ajoutent 4 heures hebdomadaires en langue et littérature. Le niveau de compétence de référence dans les activités langagières à la fin du collège est le niveau B2 du Cadre Européen commun de référence pour les langues (CECRL), niveau normalement attendu en fin de cycle terminal dans le système éducatif français. En lycée, l’enseignement vise à amener les élèves au-delà du niveau C1, niveau attendu en licence dans le système français. L’obtention de l’option internationale du baccalauréat, (OIB), ouvre largement les portes des universités étrangères.

***La section binationale Bachibac***

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux élèves d’acquérir et d’approfondir des compétences de communication en langue espagnole, ainsi que leur connaissance de la culture et de la civilisation espagnoles. Le bachibac permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et du bachillerato espagnol. Les détenteurs de ce double diplôme peuvent postuler pour une inscription dans une université espagnole.

Le bachibac comporte des enseignements spécifiques de langue et littérature espagnoles et d’histoire-géographie, à raison de 7 heures hebdomadaires en classe de seconde et 8 heures hebdomadaires en classe première et de terminale, visant à permettre aux élèves d’atteindre au moins le niveau B2 du CECRL.

**La section Cambridge**

Dispositif hors éducation nationale, la section Cambridge a été créée au lycée Gerville Réache à la rentrée 2009. Un partenariat signé en 2012 avec Cambridge Esol, devenu Cambridge English, a permis au lycée de devenir, en tant qu’établissement public, l’unique centre d’examen Cambridge de l’académie.

Le recrutement des élèves s’effectue à partir de tests de sélection. La section vise à les préparer aux examens de l’université Cambridge, dont les certifications délivrées ouvrent les portes à l’international, permettant ainsi à ses détenteurs d’étudier dans un université anglo-saxonne, mais aussi partout dans le monde. Les élèves passent 3 certifications : en classe de seconde, le PET (*Preliminary English Test*), validant le niveau B1, en classe de première, le FCE for Schools (*First Certificate in English*) validant le niveau B2, en classe de terminale, et enfin le CAE (*Cambridge English Advanced*), validant le niveau C1.

**Evolution de l’enseignement du créole dans l’académie de Guadeloupe de 1997 à 2017**

**De 1997 jusqu’en 2000,** le créole est enseigné dans peu d’établissements. Principalement à Capesterre Belle-Eau où Sylviane Telchid et Hector Poullet que l’on peut considérer comme *les disciples* de Lauriette, précurseur de l’enseignement du créole aux élèves guadeloupéens, mettent en place un enseignement de créole *anbafèy* depuis 1977, puis depuis 1983, officiellement avec l’accord de leur principal. Des expérimentations sont menées dans d’autres écoles, notamment à l’école maternelle de Douville, et le créole est enseigné au lycée de Pointe-Noire, ces enseignants étant convaincus de la nécessité de la prise en compte de la langue maternelle des élèves pour une meilleure réussite scolaire.

**En 2000**, Sylviane Telchid passe le flambeau à Alain Rutil à qui l’académie confie la mise en place d’une formation dans la perspective de l’ouverture du créole dans les établissements scolaires en 2001. C’est la première vague d’habilitation et en effet, le créole est enseigné dans plusieurs écoles, collèges et lycées.

Le dispositif est piloté par l’IEN Moïse Sorèze, des personnes-ressources devenues par la suite conseillers pédagogiques pour le premier degré et chargés de mission pour les lycées.

**En 2001,** le BOEN numéro 33 du 13 septembre 2001, intègre le créole à la section langues régionales au sein de l’Education Nationale, acte la création du CAPES et dresse les préconisations pour la création d’un Conseil Académique de la Langue Régionale. **On parle alors de langues et cultures régionales.**

**En 2002,** première session du CAPES avec un lauréat pour l’académie de Guadeloupe. Le créole est enfin assis en tant que matière à part entière.

**De 2002 à 2005**, *c’est la débrouille.* En absence de programme, les certifiés (un par session), construisent eux-mêmes leurs outils pour enseigner la LCR, se fondant sur les programmes de Lettres Modernes, pour la méthodologie et sur leurs échanges avec les professeurs des autres aires où est enseignée la discipline.

**De 2005 à 2007**, les conseillers pédagogiques et les chargés de mission produisent des  *indications pédagogiques pour les écoles, collèges et lycées*, en s’appuyant sur les Instructions Officielles en vigueur. Jusque là, les Langues Vivantes Etrangères (LVE) et les Langues et Cultures Régionales (LCR) constituent deux entités distinctes.

**En 2007**, un préambule commun présente un cadre pour l’ensemble des langues vivantes régionales.

**En 2010,** le programme édité par le ministère de l’éducation nationale est commun à toutes les langues. **On parle désormais de Langues Vivantes** **Etrangères et/ou Régionales. Les LVE et les LVR sont regroupés au sein d’un cadre commun : le CECRL.** (Cadre européen commun de référence pour les langues) élaboré par le Conseil de l’Europe.

**De 2010 à 2013,** des programmes concernant le premier degré, le premier palier du collège et le lycée de la classe de seconde à la terminale, sont élaborés par un groupe de travail inter-académique d’abord, puis académique, et publiés par le ministère. Les langues régionales peuvent être l’objet d’une LV2, d’une LVA, d’une LV3 ou d’une option.

**Depuis 2015**, la politique de Monsieur le Recteur en faveur du développement de la LVR a donné lieu au renforcement de l’enseignement du créole dans les établissements scolaires (écoles-collèges-lycées) et particulièrement dans les lycées professionnels. Jusque là, en effet, très peu de lycées professionnels proposaient cet enseignement.

**En 2016,** la réforme du collège confirme le programme commun à l’ensemble des langues vivantes. Les LVE et LVR. On parle désormais de **LVER (Langues Vivantes Etrangères ET Régionales).** C’est la création des classes bi-langues et de l’institution du créole en LV2 dès la classe de 5ème. On parle de nouveau de **LCR** (Langue et Culture Régionale) mais cette terminologie est réservée aux EPI et langue de complément. Concernant la discipline proprement dite, il s’agit de la **LVR.** Différents dispositifs sont proposés, l’objectif étant que tous les élèves soient au contact de la langue.

**En 2017,** la reconnaissance égale des langues est confirmée par le ministèreet plusieurs mesures ont été prises et par monsieur le recteur de région académique, Camille GALAP :

-le développement des classes bi-langues

-le rétablissement du CRPE spécial

-l’ouverture de la certification académique qui s’adresse aux enseignants des discipline non linguistiques désireux de dispenser une partie de leur enseignement en créole.

**A la rentrée 2017**, l'académie compte 21 certifiés et 6 certifiés stagiaires.  L'enseignement est aussi assuré par 22 habilités, dont la plupart interviennent en lycée professionnel. Enseignée de manière confidentielle à ses débuts, le créole connait aujourd’hui une évolution importante, avec plus de 6000 élèves bénéficiant de cet enseignement, au collège comme au lycée. Nous ne sommes donc pas loin des idées de Gérard Lauriette, qui, dès les années 1950, préconisait cet enseignement.

Le bilan dressé ci-dessus ne saurait être complet sans l’évocation des inspecteurs qui ont successivement œuvré à l’évolution de la carte des langues vivantes de l’académie, depuis la création de cette dernière en 1997 :

*IA-IPR d’anglais*

 Jusqu’à 1998  : Monsieur Harry LOUIS

1998-2007  : Monsieur Robert ROMNEY

2007-2012  : Madame Fabienne FRANVIL

*IA- IPR d’espagnol*

1999-2014 : Madame Gislhaine TASSIUS

2014-2015 : Madame Elisabeth SOURICE

2015-2016 : Monsieur Joël CHAMBERTIN

*IEN d’anglais*

2005-2017 - Madame Francine DOQUET

*IEN CCPD en charge de la mission langues vivantes dans le 1er degré*

2001-2005 : Madame Annick JIGHAÏ

2005-2007 : Monsieur Jean GALLERON

2007-2016 : Monsieur Bernard DRYMON

*Inspecteurs en charge du créole pour le 1er et le 2nd degrés*

2000-2006 – Monsieur Moïse SOREZE (IEN CCPD)

2006-2014  - Madame Gislhaine TASSIUS (IA-IPR d’espagnol)

2014-2015 - Monsieur Georges DRUMEAUX (IA-IPR de lettres)

**Les perspectives**

Si l’on mesure le chemin parcouru depuis 1997, des défis d’importance restent à relever. Le développement de compétences linguistiques des élèves et étudiants de l’académie demeure plus que jamais une priorité, car il représente un enjeu majeur de leur insertion professionnelle.

Les objectifs visés sont recensés dans la priorité 5 de l’axe 1 du projet d’académie 2016-2019 :

* diversifier l’offre linguistique ;
* parvenir à un taux de couverture de l’enseignement des langues de 100% dans le premier degré dès la classe de CP ;
* faire de la mobilité virtuelle et physique un levier de l’ouverture linguistique et culturelle, au service de la réussite de l’élève ;
* favoriser la mobilité des enseignants ;
* poursuivre l’accompagnement des enseignants dans leurs démarches de professionnalisation et d’innovation pédagogique ;
* valoriser et diffuser les pratiques d’enseignement en vue de mutualisation.

Jocelyne VIEILLOT, IA-IPR d’anglais -Coordonnateur académique pour les LVER

Gaëlle COMBE, IA-IPR d’espagnol

Délhia VALARD, IEN ET/EG Anglais-Lettres

Catherine PIETRUS, IA-IPR (ff) LVR- Créole

Jean-Louis LAZARD, IEN CCPD - Mission langues vivantes